



Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. **04 79 25 50 32** - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : [mairie@valgelon-la-rochette.com](mailto:mairie@valgelon-la-rochette.com)  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

N°2020-031

**Objet : Règlement temporaire de la circulation  
routière**  
**Lieu : rue des Moulins**

## Arrêté

André DURAND, Maire de Valgelon-La Rochette (Savoie)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 modifié, portant réglementation de la police de la circulation routière,  
Vu le Code Pénal,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
Vu la demande présentée par Madame BIRECHE sise 16 avenue Paul Cocap 38100 GRENOBLE, en date du 06 février 2020,

Considérant que pour permettre à Madame BIRECHE de procéder à son déménagement définis à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules dans la rue des Moulins.  
Considérant que la rue des Moulins est en sens interdit, l'arrêté municipal n° 004-2020 est suspendu le temps du déménagement, afin de permettre aux véhicules de circuler dans les deux sens.

## Arrête

### Article 1<sup>er</sup>

La circulation sera temporairement réglementée dans les conditions suivantes, pour permettre, un déménagement.

### Article 2

La circulation sera interdite à hauteur rue des Moulins à l'angle de la place Antoine Perrier.  
Les véhicules pourront temporairement emprunter le sens interdit de la rue des Moulins, pour sortir.

### Article 3

Un espace sera réservé pour permettre le passage des piétons en sécurité.

### Article 4

La réglementation prévue à l'article 2 sera applicable **les 10 et 11 février 2020**.  
Le présent arrêté sera abrogé en cas de non-respect des consignes de sécurité.

### Article 5

Madame BIRECHE devra prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le passage des véhicules d'urgence et des services publics et notamment l'entreprise en charge du ramassage des ordures ménagères.

### Article 6

La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier sera apposée, 48 heures à l'avance par l'entreprise et conforme à la réglementation en vigueur.  
Madame BIRECHE devra prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter que les travaux ne constituent une cause d'accident. Elle sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien, la dépose de cette signalisation et en gardera la responsabilité pendant toute la durée du chantier. L'information aux riverains sera communiquée par Madame BIRECHE.

### Article 7

Monsieur le Maire de Valgelon-La Rochette,  
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Valgelon-La Rochette,  
Monsieur le Chef de Centre du Centre de Secours de Valgelon-La Rochette,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur des services techniques municipaux  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est donnée à Madame BIRECHE

Le 06 février 2020

André DURAND  
Maire

### Délai et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès de Tribunal Administratif de Grenoble.